

ELABORATION D'UN GUIDE POUR LA PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

— GROUPE DE TRAVAIL – REUNION 1

Date : 28 novembre 2023

Heure de début : 14h

Salle du syndicat Vignoble
Grand-Lieu à Basse-Goulaine

Le 28 novembre, un premier groupe de travail s'est réuni pour amorcer les travaux pour l'élaboration d'un guide pour la prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme.

La feuille d'émargement est disponible en annexe.

Ordre du jour

- Présentation de la démarche d'élaboration d'un guide pour la prise en compte des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme,
- Présentation du SYLOA et du prestataire (la boîte de l'espace), du groupe de travail et du calendrier associé à la prestation,
- Échanges sur les relations entre les structures membres du groupe de travail et la structure porteuse du SAGE, leur connaissance, leurs attentes et leurs besoins pour ce guide,
- Focus thématiques (gestion des eaux pluviales, zones humides) ; état des lieux des SCoT en vigueur du territoire sur ces questions ; analyse du nouveau SAGE ; tour de table sur la prise en compte de ces thématiques par les documents de rang inférieur (PLUm, PLUi, PLU),
- Attentes sur le guide et conseils pour sa réalisation.

Présentation de la démarche

Le nouveau SAGE, dont l'instruction est en cours par les services de l'État, contient une disposition veillant à la bonne intégration des dispositions du SAGE par les documents d'urbanisme (disposition G2-6). Le SYLOA a lancé l'élaboration d'un guide de prise en compte du SAGE par les documents d'urbanisme et a missionné le bureau d'études *la Boîte de l'espace* à cet effet.

Au-delà des instances du SYLOA et de la CLE, un groupe de travail a été constitué, composé des structures porteuses de SCoT, des services eau et urbanisme des intercommunalités du territoires, de la DREAL, des DDT des agences d'urbanisme ainsi que de l'Agence de l'eau. Le but du groupe de travail est de recueillir les attentes et les retours des principaux destinataires du guide, à travers un format de 3 réunions. Des entretiens individuels seront également organisés avec les acteurs présents ou non à ce premier groupe de travail

Échanges généraux sur la connaissance du SAGE

- La grande majorité des participants n'a pas encore lu le nouveau SAGE, qui, bien que pas encore arrêté, est déjà disponible en ligne (<https://www.sage-estuaire-loire.org/sage/sage-estuaire-de-la-loire/revision-du-sage/documents-valides/>). La plupart des participants n'a pas lu non plus dans son intégralité le SAGE en vigueur, l'exercice d'intégration dans les documents ayant été effectué il y a plusieurs années et/ou par d'autres acteurs.
- Il est souligné que la révision d'un SCoT est un exercice global, multithématique, qui doit intégrer de nombreuses questions, surtout depuis qu'il est devenu « intégrateur » des différents documents de rang supérieur. L'exercice d'appropriation et de reformulation est complexe et peut être difficile pour des techniciens « généralistes », face à des thématiques techniques et complexes liées à l'eau et à sa gestion.
- Certains se posent d'ores et déjà des questions quant à l'intégration de certaines nouvelles dispositions du SAGE, et sont en attente d'un éclairage, y compris de la part de leurs collègues des services Eau au sein de leurs intercommunalités.

Focus thématiques

Gestion des eaux pluviales

- Les dispositions du nouveau SAGE sur cette thématique sont présentées. Le nouveau SAGE prévoit l'intégration d'un certain nombre d'outils. Un tour de table est effectué sur la mise en place de ces outils dans les documents.
- À Nantes Métropole, les outils du PLUM (coefficient de biotope par surface, règlement pluvial) ont été mis en place non pas par incitation du SCoT ou du SAGE, mais par volonté politique locale. L'élaboration du règlement pluvial a été complexe, l'instruction des demandes (autorisations d'urbanisme) l'est également. Des fiches techniques du PLUM ont été élaborées à destination des pétitionnaires, notamment sur les thématiques eaux pluviales et gestion du ruissellement.
- Le PLUi de la communauté de communes Erdre et Gesvres renvoie directement aux schémas directeurs de gestion des eaux pluviales. Par exemple, le coefficient de

pleine terre n'est pas inclus dans le PLUi, mais dans les SDGEP des 12 communes, qui ont été élaborés concomitamment. 12 notices différentes ont ainsi été conçues, le pétitionnaire devant fournir dans ces notices l'ensemble des informations nécessaires à l'instruction des demandes.

- Certains outils sont déjà connus et appliqués, d'autres sont plus complexes bien que prévus par le nouveau SAGE. Par exemple, l'instauration d'un débit de fuite maximal reste un pas à franchir, mais tout aussi complexe à instruire.
- Les participants expriment le besoin de ne pas se contenter d'exprimer des grands objectifs, mais d'aller jusqu'aux outils, afin d'avoir un guide qui donne un aperçu de toute la chaîne, des grands enjeux à l'instruction en passant par les études. Le guide pourrait ainsi présenter un schéma global et une palette d'outils dans laquelle le SCoT peut piocher. La DDTM rappelle qu'il est important de préciser le curseur pour aider à spatialiser les enjeux, et à les contextualiser en fonction des outils choisis.

Zones humides

- Il y a une attente sur le rappel des enjeux de protection des zones humides, celles-ci étant parfois résumées à l'intégration d'un inventaire réglementaire. L'absence de tramage ne signifie pas l'absence de zones humides, et il est, encore aujourd'hui, nécessaire de rappeler pourquoi la protection des zones humides est importante. Il est rappelé que le guide s'adresse davantage aux techniciens, d'autres documents d'explication des enjeux seront destinés aux élus. Des déclinaisons réglementaires pourront aussi être ajoutées.
- Sur la question précise des zones humides, le SAGE ne se résume pas au PAGD mais contient aussi un règlement directement opposable. Ces règles ne sont pas directement liées aux documents d'urbanisme, mais peuvent avoir des conséquences sur certains projets « stratégiques » (interdiction de destruction, compensation...). L'enjeu est que les documents d'urbanisme n'identifient et n'autorisent plus ces projets qui seront, de toute manière, interdits par le SAGE, sauf exceptions.
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne rappelle que le guide ne doit pas remettre en cause les dispositions du SAGE qui seront déjà à prendre en compte en tant que telle, à l'appui de leur rédaction votée par la CLE. Le bureau d'études ajoute que le SAGE est déjà bien organisé et classe déjà les éléments à prendre en compte dans les documents d'urbanisme (pictogramme).

Tour de table conclusif sur les attentes

- Le guide doit être clair sur le degré de prescriptibilité et les marges de manœuvre, en mentionnant **ce que les documents doivent** intégrer dans tous les cas, et **ce qu'ils peuvent faire** pour aller plus loin. Le guide ne doit pas dénaturer le SAGE, en veillant à faciliter sa compréhension sans modifier l'esprit du texte, entre la prescription et la recommandation. L'entrée SCoT reste la plus stratégique car seul ce document doit être compatible (Les PLU/PLUi uniquement en l'absence de SCoT).
- Certains outils peuvent répondre à plusieurs thématiques en même temps. Pour éviter la répétition, une entrée par outil peut être envisagée. Par exemple l'utilisation d'un

coefficient peut répondre à différents enjeux comme le pluvial, l'artificialisation ou encore la conservation de milieux spécifiques.

- Une attente est formulée sur la connaissance des différentes études (actualisation des inventaires zones humides par exemple) à réaliser, leur coût, leur délai associé à leur réalisation, l'ingénierie nécessaire, afin que l'élaboration des documents se fasse en ayant anticipé ces questions. Le guide pourra aider à l'organisation des démarches de planification pour bien intégrer toutes les dispositions, voire comment aller plus loin en précisant des exemples concrets.
- Selon les territoires, la connaissance des enjeux et des outils varie. Le guide devra répondre à la variété des besoins, des espaces, des géographies, des moyens...
- Une grille d'évaluation permettra de vérifier la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, et notamment des SCoT, avec une présentation des marges de manœuvre (ce qui est possible de faire ou pas...).
- Le guide devra rester accessible, assez court et synthétique (moins de 50 pages) mais tout en abordant un ensemble de thèmes et de dispositions, en évitant une simplification trop stricte.
- Des indices pour présenter la question de bénéfiques et des co-bénéfiques pourront être utilisés dans le guide pour faciliter l'appropriation de certains outils.
- L'idée d'un guide virtuel serait intéressante à étudier pour ne pas tomber dans une liste de préconisations, sous la forme d'un Prezi, sommaire interactif ou cartographie : ces éléments pourront être réfléchis lors de la création d'un prototype. Ce travail sera réfléchi avec les stratégies de communication en parallèle de ce guide.
- Une vidéo de présentation du SAGE est en cours de production pour faciliter la compréhension de cet outil et de sa portée. Le guide pour les documents d'urbanisme devra rester à destination des techniciens et être dédié à un milieu connaisseur des outils de planification.
- Des SAGE qui ont déjà travaillé sur des guides seront contactés pour connaître leur démarche et leurs premiers retours sur la pertinence et l'utilisation de ce type de guides.

Conclusion :

Les échanges ont permis de lancer la prestation, d'expliquer la démarche et comment le groupe de travail constitué va aider à l'élaboration de ce guide. Le SYLOA et la boîte de l'espace vont avancer sur la conception d'un prototype qui sera présenté à la prochaine réunion. Entre temps, des entretiens seront réalisés avec les membres volontaires du groupe de travail, à partir de décembre.

Une fiche contact a été distribuée pour avoir les coordonnées de ceux qui veulent participer à ces entretiens. Déjà une dizaine de réponses positives vont permettre d'organiser les premiers entretiens.

Prochaines réunions

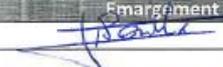
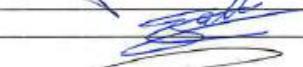
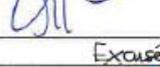
19 février 2024 – 14h – lieu à définir – Travaux sur le fond et la forme du guide (+ partage d'exemples et expérimentations)

Avril 2024 – Présentation du guide et travaux sur la version finalisée avant validation

Des entretiens avec les différentes structures auront lieu courant décembre et janvier.

L'ensemble des ressources liées à l'élaboration de ce guide est disponible sur la plateforme laboitedespace.fr/guidesage

Annexe : feuille d'émergiment

Structures	Nom	Prénom	Emergiment
Agence de l'eau Loire-Bretagne	PONTHEUX	Hervé	
DREAL Pays de la Loire			
DDTM Loire-Atlantique	GALLON	Maxime	
DDTM Loire-Atlantique (service accompagnement et urbanisme durable)	MERRIEN-MAAS	Aude	
DDT Maine-et-Loire			
DDT Maine-et-Loire (service urbanisme aménagement et risques)			
AURAN			
AURA			
ADDRN			Excusée
Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire (SCOT métropolitain)	GUILLÉT	Alex	Excusée 
NANTES MÉTROPOLE (Direction du Cycle de l'Eau (DCE))	BABOUENE	Elix	
NANTES MÉTROPOLE (Département Urbanisme et Habitat)	APPÉ	Raphaëlle	
CARENE			Excusée
Communauté de Communes Erdre et Gesvres	MICHELOT	Séline	
Communauté de Communes Erdre et Gesvres	MERCIECA	Marie	
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	BURGEOU-MINAS	Ylhiév	
Pôle d'équilibre territorial du Pays de Retz (SCOT du Pays de Retz)	GAUTIER	Charles	
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz			
Communauté de Communes Sud-Estuaire			
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique			
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Service Urbanisme - aménagement) (SCOT du Pays d'Ancenis)	CHAUVERAU	Adrien	
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Service MA)			
CAP ATLANTIQUE (Service SCOT à Guérande) (SCOT CAP Atlantique)			Excusée
CAP ATLANTIQUE (Direction de l'Environnement)			Excusée
Communauté de Communes Pontchâteau - Saint-Gildas (SCOT Région de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois)			



Communauté de Communes Pontchâteau - Saint-Gildas (SCOT Région de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois)			
Pays du Vignoble Nantais (SM) (SCOT du Vignoble Nantais)	Renicere	Jean-Louis	
Communauté de Communes Sèvre et Loire	DIXNEUF	Quenfin	
Clisson, Sèvre & Maine Agglo			Excusé
Mauges Communauté (service urbanisme) (SCOT du Pays des Mauges)	POULIN	Laure	
Mauges Communauté (service GEMAPI)			
Anjou Bleu Communauté (SCOT de l'Anjou Bleu)			Excusée
Anjou Bleu Communauté (service GEMAPI)			
Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou (service GEMAPI)			
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (SCOT Arc Sud Bretagne)			
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne			Excusé
Communauté de communes Chateaubriant-Derval (SCOT Châteaubriant Derval)			
Redon Agglomération (SCOT du Pays de Redon et Vilaine)			

